

INFORMATIONS PRATIQUES

PRÉPARATION CONCOURS A+

Votre arrivée

PAR LE TRAIN : [les lignes de bus au départ de la gare SNCF](#)

<http://bustram.irigo.fr/>

(rubrique Calculer votre itinéraire : Départ : Gare SNCF – Arrivée : CNFPT)

EN VOITURE :

Lorsque vous êtes sur l'autoroute A11 NANTES-PARIS sortir à "Saint Jean de Linière", puis suivre "Angers centre ", sortir à "Belle-Beille, Angers technopole, université". L'INSET se trouve au 1er feu sur votre droite.

Par l'autoroute A11 PARIS-NANTES sortir à "Angers centre", passer par "les voies des berges", puis sortir à "Angers technopole, université, CNFPT", puis au 1er feu sur votre droite.

Accueil

L'accueil est assuré :

- le dimanche soir : à partir de 18h00 par une société de gardiennage
- du lundi au jeudi : de 8h30 à 17h30 par notre hôtesse d'accueil. En dehors de ces horaires, par une société de gardiennage
- le vendredi : de 8h30 à 17h30 par notre hôtesse d'accueil

Attention le portail de l'INSET et l'ensemble des issues sont fermés à 23h00.

Si vous arrivez plus tard, utilisez l'interphone situé près du portillon, puis présentez-vous à droite de l'entrée principale.

Une sonnette vous permet d'appeler le veilleur.

En cas de problème, composer le 02 41 22 41 22.



Le CNFPT facilite l'accueil des agents en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose. Merci de bien vouloir nous faire part d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre venue en formation.

Hébergement

L'hébergement est assuré en principe à l'INSET.

Vous recevrez un courrier de confirmation UNIQUEMENT si vous êtes hébergé(e) à l'hôtel.

Pour réserver un hébergement, vous avez jusqu'au **jeudi** de la semaine précédant le stage **17h00** pour nous retourner le coupon-réponse prévu à cet effet.

En cas d'oubli ou de modification de dernière minute, l'hébergement ne pourra pas être assuré par l'INSET et sera par conséquent à votre charge.

HEBERGEMENT A L'INSET :

L'Institut est équipé de chambres individuelles comprenant salle de bain et WC. Les draps, une couverture et les serviettes de toilette sont fournis.

Elle dispose également de deux chambres aménagées pour accueillir des personnes handicapées (Merci de nous prévenir au moins une semaine avant le stage)

Restauration

L'INSET dispose d'un service de restauration. Les petits-déjeuners, déjeuners et dîners se prennent en libre service.

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT :

Horaires d'ouverture

- Petits-déjeuners : de 8h00 à 8h45 sauf le lundi matin jusqu'à 9h15
- Déjeuners : de 12h00 à 13h00
- Dîners : de 19h00 à 20h00

Une **caféteria** ne servant que des boissons est mise à disposition aux horaires suivants :

- Les Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 10h30 à 14h00 et de 17h30 à 21h00.
- Le vendredi de 10h30 à 14h00.

Service Documentation

Le service documentation est ouvert de :

- Le lundi de 14h00 à 19h00
- Le mardi de 8h00 à 19h00
- Le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 13h à 19h00
- Le jeudi de 8h00 à 19h00
- Le vendredi de 8h00 à 12h00

Les périodiques et ouvrages sont en accès libre à la consultation.

Vous pouvez également emprunter certains documents durant la durée de votre stage.

Communications

INFORMATIQUE :

Plusieurs postes en accès libre sont à votre disposition :

- Salle informatique
- Local Fax
- Passerelle



Le hall de l'école est équipé d'une borne wifi.

Renseignez-vous auprès de l'accueil pour connaître les codes d'accès.

LOCAL FAX :

Vous pouvez utiliser le fax pour vos envois et réceptions de télécopie. **Numéro : 02 41 22 41 79**

BOITIER CPL :

Pour accéder à internet depuis votre chambre, vous pouvez utiliser le boîtier CPL. Les codes d'accès sont disponibles sur les écrans télé ou à l'accueil.

Remarque : L'INSET ne fournit pas le papier pour vos impressions.

Modalités pratiques

Les regroupements se déroulent à l'INSET d'Angers. Les concours blancs se déroulent dans les Délégations régionales.

Dans le cadre des regroupements :

- les frais de transport sont à la charge des stagiaires (sauf dispositions particulières de prise en charge pour les agents des DOM ; se renseigner auprès de l'INSET d'Angers) ;
- les frais d'hébergement et de restauration, sont pris en charge par le CNFPT pour les agents des collectivités territoriales ; pour les autres agents publics, se renseigner sur les tarifs et modalités pratiques auprès de l'INSET.

Dans le cadre des concours blancs, aucune prise en charge financière par le CNFPT n'est prévue.